

REPONSE ORALE

à la question de Mme la Conseillère communale Carole Castillo relative au communiqué de presse de la Police de l'Ouest lausannois du 7 octobre 2020

Renens, le 30 novembre 2020

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,

En date du 5 novembre 2020, Mme la Conseillère communale Carole Castillo a questionné la Municipalité quant aux statistiques présentées dans un communiqué de presse de la Police de l'ouest lausannois (POL) du 7 octobre 2020. Ledit document détaillant les chiffres de différentes infractions routières pour l'ensemble du district, Mme la Conseillère souhaitait connaître les chiffres spécifiques pour le territoire renanais.

La POL propose les éléments de réponses suivants.

Du 5 juin au 26 septembre 2020, dix contrôles de circulation visant à lutter contre la problématique des véhicules non conformes, bruyants et modifiés, ont été conduits sur le district de l'Ouest lausannois. Ces opérations ont été mises sur pied en réponse à un certain agacement exprimé par des habitantes et des habitants des centres urbains envers les nuisances sonores des véhicules.

Au total, 48 conductrices et conducteurs ont été dénoncés au cours de ces contrôles pour avoir provoqué un bruit excessif et/ou conduit un véhicule non conforme. 374 infractions radar ont également été relevées lors de ces contrôles.

Certaines actions ont été menées en partenariat avec la Police municipale de Lausanne, la gendarmerie vaudoise et le Service des automobiles et de la navigation dont les experts ont procédé aux contrôles des véhicules à la halle technique de la Blécherette, exceptionnellement ouverte de nuit à certaines occasions.

S'agissant des dénonciations en lien avec les nuisances sonores et la non-conformité des véhicules, le détail des chiffres par commune est peu pertinent du fait que les véhicules ont circulé sur plusieurs communes. Repéré à un endroit, l'automobiliste incriminé est souvent intercepté plus loin. Par exemple, un véhicule peut être repéré sur la rue de Lausanne à Renens et intercepté sur la route de Renens à Prilly. C'est le lieu d'interception, endroit où le constat de non-conformité du véhicule est fait, qui est mentionné dans le rapport. Pour Renens, le chiffre est donc de 10.

S'agissant des infractions radar, 5'314 véhicules ont été mesurés dans le cadre de 12 contrôles sur Renens. Parmi ceux-ci, 251 étaient en excès de vitesse, ce qui représente un taux d'infraction de 4,72%.

La Municipalité, en collaboration avec la Police de l'Ouest lausannois, considère ainsi par la présente avoir répondu à la question de Mme la Conseillère Carole Castillo relative au communiqué de presse de la POL du 7 octobre 2020.

—
AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic:

Jean-François Clément

Le Secrétaire municipal:

Michel Veyre

